Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260202-3012026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 23/01/2026

DATE D'AFFICHAGE : 23/01/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf janvier à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUTIER, LOPEZ, RÉHAULT et VIEL. Messieurs BAUDÉ, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, HAMADY, MALLE, POLET et ROYER.

Absents excusés : Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame VIEL Christine et Monsieur POLET Nicolas qui a donné pouvoir à Monsieur ROYER Yann.

Madame VIEL Christine a été élue secrétaire de séance.

OBJET N° 3.01/2026 : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE – BIBLIOTHEQUE – SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire expose le projet suivant : Phase 2 du projet de redynamisation du centre bourg de Saint Symphorien portant sur la construction d'une mairie – bibliothèque – salle associative.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 1 627 695,00 € HT, soit 1 953 234,00 € TTC.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat, mais qu'il est souhaitable de ne pas dépasser le budget prévisionnel soit 1 350 000,00 € HT et qu'une recherche d'économie est nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE le projet de construction d'une mairie – bibliothèque – salle associative- pour un montant de 1 350 000,00 € HT, soit 1 620 000,00 € TTC**

- **ADOPTE le plan de financement ci-dessous :**

Collectivité : COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN
Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Construction mairie - bibliothèque - salle associative

Coût estimatif de l'opération				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	**Nom du prestataire**	**Montant (HT)**	**dont montant accessibilité (catégorie 2/B)**	**dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)**
Maîtrise d'œuvre			A proratiser le cas échéant	
Maîtrise d'œuvre	CELESTE Architecture	121 745.00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A proratiser le cas échéant	
Géomètre - relevé topo		5 000.00 €		
Bureau de contrôle + SPS + Géotechnique		24 770.00 €		
	Sous-total MOE/Études	151 515.00 €		
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Construction mairie - bibliothèque - salle associative		1 136 851,00 €		
Aléa 5 %		59 834.00 €		
Panneau de communication		1 000.00 €		
Publicité appel d'offres		800.00 €		
	Sous-total travaux ou acquisitions	1 198 485.00 €	0.00 €	0.00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**1 350 000.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260202-3012026DCOM-DE

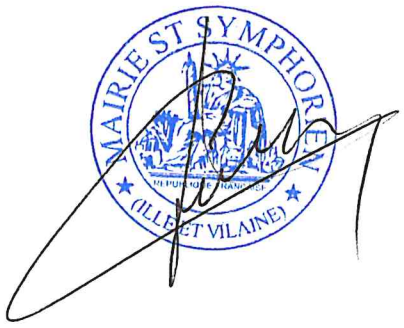
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	**à préciser le cas échéant**	**sollicité ou acquis**	**Montant (HT)**	**Taux**
Fonds européens			75 000.00 €	5.56%
ETAT (DETR - DSIL)	DETR		280 000.00 €	20.74%
Conseil régional			100 000.00 €	7.41%
Conseil départemental			100 000.00 €	7.41%
DRAC			100 000.00 €	7.41%
Fonds de chaleur			50 000.00 €	3.70%
EPCI				0.00%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		705 000.00 €	52.22%
	Fonds propres - emprunt		645 000.00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		645 000.00 €	47.78%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**1 350 000.00 €**	

- **SOLLICITE une subvention de 280 000,00 € auprès de l'État, correspondant à** 20,74 **% du montant du projet.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.**

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 30 JAN. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :*

02 FEV. 2026